



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

Excusé : JONDOT Sylvain (pouvoir à HURE Virginie), BERRIER Bruno (pouvoir à BIZOUARD Aurélie), LACONDEMINE Aurélien, RABUS Angeline, BURDIN Gilles, CHASSY Christiane (pouvoir à BAILLY Séverine)

Lecture et signature des délibérations du 30 juin 2017.

1. Marché Mairie : avenants

Validation à l'unanimité de deux avenants en plus-values de l'entreprise Menuiserie du Chalonnais pour le chantier mairie pour une grille VMC à installer dans les menuiseries aluminium dans le bâtiment de la mairie d'un montant de 210,00 € HT, et pour une commande de brise-soleil orientables avec suppression des interrupteurs filaires pour une commande radio et fourniture de télécommande d'un montant de 1 213,50 € HT.

2. RPQS

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport sera publié sur le site de Service Eau France et tenu à la disposition du public en mairie.

3. Groupama – résiliation contrat tous dommages matériels

Le Maire propose au Conseil Municipal de résilier le contrat d'assurance tous dommages matériels, compte-tenu de la redondance avec le contrat VILLASSUR. Elle expose que la seule différence serait la perte de la garantie vandalisme sur ces éléments transférés. Mais au regard de la vétusté qui serait appliquée en cas de sinistre et de la franchise de 280 €, cela ne devrait pas pénaliser la collectivité. Le Conseil autorise le Maire à résilier le contrat 1006 Incendie tous risques matériels.

4. Parc éolien (demande de rendez-vous)

Le Maire propose aux élus une prise de rendez-vous avec les porteurs de projet pour le parc éolien afin de présenter leur projet devant le maximum d'élus avant toute prise de décision de leur part par rapport à ce projet, dont les avis divergent au sein du Conseil. Les élus acceptent cette prise de rendez-vous.

5. Tarification ménage logement au-dessus école (hébergement provisoire)

Proposition de modification de la tarification de l'option ménage pour le logement n°2 au-dessus de l'école destiné à l'hébergement provisoire de tout demandeur. Il s'agit de transformer l'option ménage initialement évaluée à 25 € par chambre pour passer à 50 € le logement complet. Il est également proposé de demander une caution de 100 € par chèque pour anticiper toute dégradation ou non-paiement des éléments cassés ou du loyer lui-même. Approuvé à l'unanimité.

6. Intercommunalité

a. Adhésion de la Commune de Sainte-Croix

Lecture de la délibération de l'intercommunalité pour l'adhésion de la Commune de Sainte-Croix à Bresse Louhannaise Intercom'. Compte-tenu du dessin de la carte intercommunale, les élus acceptent à l'unanimité cette adhésion.

b. Groupes de travail

Le Maire invite les élus à s'intégrer aux divers groupes de travail de l'intercommunalité et rappelle les horaires des réunions.

Point sur la compétence assainissement : perte de la compétence en 2020, avec possibilité dès 2018. Si on laisse cette compétence en 2018, la Communauté de Communes obtiendra une aide financière pour l'étude et la réalisation du transfert de compétence. Le Conseil approuve à l'unanimité le transfert de la compétence assainissement en 2018.

7. Réflexion sur les projets 2018 et 2019

Les projets évoqués lors de cette réunion sont les suivants :

- Aménagement du Bourg : un Maître d'Œuvre pourrait être recruté fin 2018, pour travailler sur l'aménagement des accotements. Le Département interviendra sur la bande de roulement.
- Etude de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire.
- Aménagement du stade : installation d'un abri extérieur, aménagement du Club House.

8. Réflexion sur le cimetière (partie nouvelle)

Le Maire rappelle au Conseil la nécessité d'agrandir et d'aménager le cimetière communal. Monsieur Pascal MEURET de l'entreprise TP Service sera sollicité pour le drainage du terrain destiné à accueillir la nouvelle partie du cimetière. Il est proposé d'aménager cette nouvelle partie de manière à conserver l'herbe du terrain, avec un futur aménagement pour les cavurnes. Proposition de réaliser un cimetière paysager et de rédiger un règlement sur l'aménagement des concessions. La réflexion à ce sujet sera prolongée en commission.

9. Questions diverses

a. Décision Modificative

Le Maire expose aux élus la nécessité d'effectuer une déclaration modificative du budget principal suite à un dépassement de crédits d'un montant de 33 525,85 € sur le chapitre 2313 – Immobilisations en cours sur l'opération école. Ce dépassement est lié à une opération d'annulation de mandat sur exercice antérieur rattrapée sur l'année 2017 et dont le mandat a été réémis pour la même somme. Il s'agit donc d'une simple opération d'écriture dont les crédits tant en recettes qu'en dépenses s'annulent.

b. Réunion publique

Date de la prochaine réunion publique : 22 septembre 2017 à 20 heures, salle des fêtes. Les projets de la commune seront présentés durant cette réunion. La présence de tous les membres du Conseil est vivement souhaitée.

c. Contrôle qualité air

Un contrôle de la qualité de l'air dans les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans deviendra obligatoire. Les agents municipaux seront en charge de cette tâche, la procédure sera donnée par l'intercommunalité.

d. Isolation phonique salle des fêtes

Présentation des devis des entreprises Buchaillard et Isoplac pour l'isolation phonique de la salle des fêtes. Toutes deux présentent un faux-plafond pour l'isolation du plafond. Concernant les murs, seul le pignon côté sanitaires est pour l'instant à l'étude. D'autres devis seront étudiés.

e. Révision allégée PLU – bilan de concertation

Présentation du bilan de concertation de la révision allégée du PLU suite à la demande de M. JANDOT pour une parcelle située Rue du Tacot sur laquelle il souhaite construire un hangar à usage de simple entrepôt de matériel agricole. Le bilan de la concertation est positif, aucune remarque n'a été portée à ce sujet, et l'Autorité Environnementale a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale pour ce projet de révision.